



APPEL À CANDIDATURES 2019

Résidence art contemporain ECHANGEUR22

L'ASSOCIATION ECHANGEUR22

L'ECHANGEUR22 est une association à but non-lucratif créée en 2015 qui vise à promouvoir la création contemporaine, dans le domaine des arts plastiques et visuels.

Son programme met la priorité sur l'accueil d'artistes d'horizons et de cultures différents. Elle favorise les rencontres et les collaborations entre artistes jeunes ou confirmés, leur permettant de développer leurs activités dans les meilleures conditions.

Elle encourage la mobilité et la circulation des artistes, des projets, des œuvres.

LA RESIDENCE

Depuis 2015, la résidence ECHANGEUR22 a eu l'occasion d'accueillir plus d'une centaine d'artistes venus d'Europe, du Brésil, du Japon et de Corée du Sud et d'organiser des projets de circulation entre ces 4 pays.

ECHANGEUR22 lance aujourd'hui sa 5ème édition de résidence artistique. Cet appel s'adresse aux artistes tous médiums confondus, sans limite d'âge.

L'ECHANGEUR22 accueillera simultanément 4 artistes minimum.

Un à deux candidats français seront retenus.

Un à deux candidats japonais seront retenus.

Un à deux candidats brésiliens seront retenus.

Un à deux candidats Sud-Coréen seront retenus.

Résidence de création et d'expérimentation, le projet offre aux candidats l'occasion de rencontres, d'échanges et d'émulations avec les autres résidents de cultures différentes. Elle offre les conditions pour concevoir et produire une œuvre nouvelle, ainsi que de conduire un travail original et expérimental, dans un contexte particulier, celui de la mixité-culturelle.

LE CADRE THEMATIQUE : LA MOBILITE

Au cours de la résidence, les artistes seront amenés à questionner leur propre travail en fonction de la notion de circulation des œuvres et de la mobilité dans l'art en vue d'une éventuelle participation au projet MOBILITY développé par E22, projet de résidences et expositions itinérantes entre Rio de Janeiro (Brésil), Daejeon (Corée du sud) et Tokyo (Japon).

CONDITIONS

Période de résidence : Mai - juillet

Les candidats retenus bénéficient d'un temps de résidence de 6 semaines

Les artistes bénéficient :

D'un budget de 500 à 1000 euros de production pour la période de résidence (sous condition d'obtention de subvention)

D'un hébergement dans un atelier d'artiste équipé (voir site)

D'une indemnité de transport.

MODALITES

Une fois sélectionnés, les engagements réciproques entre l'association, le lieu d'accueil et les résidents seront fixés par convention.

Les résidents s'engagent :

À présenter leur travail, en début de séjour

À mettre en œuvre et à animer avec l'aide de l'équipe d'ECHANGEUR22, un projet de workshop (atelier participatif d'une ½ journée), en cours de séjour

À participer à une journée portes ouvertes des ateliers et/ou une restitution, en fin de résidence.

L'association apporte un soutien régulier à chaque artiste en l'accompagnant dans le suivi de sa production. Elle l'informe des ressources culturelles (festivals, fondations, musées) et matérielles (spécificités des productions) de la région et lui en facilite l'accès.

Elle le met en relation avec les acteurs culturels de son réseau tant au niveau local que national et international.

Elle propose des rencontres régulières d'accompagnement de projet avec équipe de commissaires internationaux : Viviana Birolli (fr/it), Keyna Medeison (br) et Tamura masashimi (jp).

Une aide technique dans la limite des moyens de la structure.

ELIGIBILITE :

Le projet s'adresse aux artistes **ayant une démarche professionnelle**, diplômés d'école ou non.

Les dossiers de candidature sont étudiés par un comité constitué de professionnels de la culture,

Le choix des artistes s'effectue sur dossier, en évaluant la pertinence des projets présentés et leurs cohérences avec la direction artistique de la résidence.

Les artistes sélectionnés seront conviés à un entretien en vidéo conférence si possible ou par téléphone le cas échéant.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures doivent être envoyées en format numérique uniquement avant le **28 FEVRIER 2019**

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Un dossier représentatif de la démarche et du travail de l'artiste (max. 20 pages / 3,5 Mo)
- Une note d'intention présentant un projet spécifique en rapport avec la thématique et la direction philosophique de la résidence ECHANGEUR22
- Un CV incluant les coordonnées complètes de l'artiste
- Les éventuels liens internet vers des sites et des vidéos de l'artiste.

Merci de noter que la décision du comité et le contenu des délibérations seront tenus secret, les décisions du jury ne seront pas susceptibles d'appel.

Pour envoyer votre candidature et pour toute information : echangeur22@outlook.com

CALENDRIER

Lancement de l'appel à projet : NOVEMBRE 2018

Date limite de dépôt des dossiers : 28 FEVRIER 2019

Réponse aux candidatures : 15 MARS 2019

Période de résidence : MAI – JUILLET 2019



MAIRIE DE
**St Laurent
des Arbres**

